

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2024 - 013

**Demande de subvention au titre de la Politique de la ville  
pour un poste de « Coordinateur Politique de la ville »**

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, au titre desquels figure désormais le quartier « Les Renouillères » à Neuilly-Plaisance,

**Considérant** la volonté de renforcer l'équipe de Direction dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique locale,

**Considérant** l'appel à projet 2024 au titre de la Politique de la ville par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis,

**DECIDE**

**Article 1 :** De solliciter auprès de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis l'octroi d'une subvention au titre de la Politique de la Ville en vue de procéder au recrutement d'un agent au poste de « Coordinateur Politique de la ville ».

**Article 2 :** D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Projet	Estimation du coût du projet	Subvention sollicitée (30 %)	Montant à la charge de la Ville
Recrutement d'1 agent	61 875 € annuel brut chargé	18 562 €	43 313 €

**Article 3 :** De signer tous les documents afférents à la demande et à l'attribution de cette subvention.

**Article 4 :** Qu'il sera rendu compte de cette demande de subvention au prochain Conseil Municipal.

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire  
Acte publié le 22 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240115-DM-DGS-2024013-AR  
Date de télétransmission : 17/01/2024  
Date de réception préfecture : 17/01/2024

**Article 5 :** Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 6 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 15 janvier 2024.

**Christian DEMUYNCK**

**Maire**



Certifié exécutoire

Acte publié le 22 / 01 / 2024

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240115-DM-DGS-2024013-AR  
Date de télétransmission : 17/01/2024  
Date de réception préfecture : 17/01/2024